

## *Dialogue social : on se parle...*

### *... sur la déconcentration...*

Le 12 mai, Jean-François DANON, secrétaire général adjoint chargé du pôle « Services aux Parisiens » a réuni les organisations syndicales pour un point d'étape sur la déconcentration des services.

Il a rappelé que plusieurs directions avaient déjà engagé des réflexions sur le sujet, pour s'adapter à un environnement en évolution : accroissement de la taille des directions, création d'équipements, rôle accru des mairies d'arrondissement.

Il est donc apparu nécessaire de définir des niveaux cohérents de services déconcentrés, les circonscriptions territoriales, quand elles existent, étant différentes d'une direction à l'autre.

Il a également précisé que la déconcentration n'était pas la décentralisation, il n'est pas prévu de transfert de pouvoirs entre la mairie centrale et les mairies d'arrondissement, mais il s'agit d'une nouvelle organisation administrative territoriale, dans le cadre des statuts actuels des personnels et de l'accord sur les amplitudes horaires de travail des agents, du ressort exclusif du Conseil de Paris.

Il a été présenté aux participants, pour chacune des directions comprises dans l'étude (DASCO, DPA, DJS, DFPE, DAC) un point faisant ressortir les différentes attentes (agents, élus, services centraux), les difficultés actuelles, et l'apport que devrait apporter la déconcentration.

Le but de l'étude lancée est de rendre cohérent et homogène le niveau local de ces différentes directions, pour une meilleure lisibilité de la part des interlocuteurs, en gérant les problèmes au plus près du terrain, sans remonter trop systématiquement les décisions au niveau central, afin de garantir une meilleure réactivité et donc de rendre un meilleur service aux usagers.

Yves BORST, au nom de l'UCP, a indiqué que notre organisation n'était pas défavorable à cette déconcentration, sous réserve de vigilance, en particulier sur le lien entre les services déconcentrés et les maires d'arrondissement. Il a redit que l'UCP refusait la mise en place d'une double hiérarchie pour les services déconcentrés (direction/mairie d'arrondissement), et que l'uniformisation des échelons déconcentrés ne devait pas constituer une étape de la prise de contrôle de ces services par les maires d'arrondissement. Il a également souhaité que la valorisation des emplois en service déconcentré ne s'effectue pas au détriment des agents travaillant dans les autres services.

Jean-François DANON a indiqué que des réunions entre l'administration et les organisations syndicales seraient organisées de façon régulière pendant la préparation du projet qui est pris très en amont. L'une de ces réunions sera exclusivement consacrée au volet RH de la déconcentration. Le Secrétaire général adjoint s'est également dit favorable à la mise en place d'un comité de suivi de la déconcentration associant les organisations syndicales.

### *... sur la formation professionnelle...*

Le 7 mai, Maïté ERRECART adjointe au Maire chargée des personnels, recevait les organisations syndicales de la ville pour une première rencontre sur ce sujet. Le but de cette réunion était de définir la trame d'un projet d'accord cadre relatif à la formation professionnelle continue et au développement des compétences.

Cet accord est rendu nécessaire par l'évolution de la réglementation en matière de formation professionnelle (mise en place du Droit Individuel à la Formation, de la Validation des Acquis de l'Expérience et de la Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle). Il devra être discuté par l'administration et les organisations syndicales selon un calendrier prévoyant une dizaine de réunions d'ici la fin de l'année.

L'UCP a indiqué sa position, favorable à la définition d'une politique de formation cohérente, tenant compte des spécificités des directions, une offre diversifiée et de qualité et une mise en œuvre du DIF constituant une véritable avancée pour les agents et non une régression.

UCP Flash aura l'occasion de revenir sur ce sujet.

### ... sur l'ARTT.

Le 14 mai, Maïté ERRECART a réuni les organisations syndicales signataires du protocole d'accord cadre sur l'ARTT de 2001, dont l'UCP, pour un bilan à l'issue de plus de 7 années de mise en œuvre. UCP Flash développera ce sujet dans son prochain numéro.

### CTP de la DASES.

Lors de ce Comité Technique Paritaire qui s'est tenu le 28 avril, l'UCP est intervenue sur plusieurs points de l'ordre du jour :

#### Prime d'encadrement pour les Conseillers Sociaux Educatifs

Olga TROSTIANSKY, adjointe au Maire chargée de la solidarité, de la famille et de la lutte contre l'exclusion, a annoncé l'attribution d'une prime de 76€ par mois aux C.S.E.

L'UCP se félicite de cette attribution qu'elle demandait depuis longtemps.

#### Cycle de travail du Service Social Scolaire.

La DASES souhaite garder le même rythme de travail pour l'année 2009/2010.

#### Les CAPI (Cellules d'Appui pour l'Insertion)

L'UCP a particulièrement rappelé la spécificité du métier de référent RMI, exercé par les secrétaires administratifs au sein des 3 cellules d'appui pour l'insertion. Cette filière relevant dorénavant exclusivement de la DASES à partir de septembre 2009, devra être valorisée par une politique de formation renforcée. De même il conviendra à l'avenir de réfléchir à des évolutions de carrières pour ces 60 agents.

#### Création d'un guide du référent au bureau de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)

Cet outil très intéressant est suffisamment détaillé, cependant le manque de référents à l'ASE, ne permettra pas de le mettre en application d'une manière pleine et entière.

### Report du CHS Central.

Le Comité d'Hygiène et de Sécurité central, dont UCP Flash n° 477 vous annonçait le report en raison du refus unanime des organisations syndicales de siéger, est de nouveau convoqué pour le 15 juin prochain.

Nous reviendrons sur l'ordre du jour de cette instance.

### Une nouvelle directrice générale au CASVP.

Le Maire de Paris a nommé au poste de Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris Laure DE LA BRETECHE, inspectrice générale des affaires sociales, jusqu'ici conseillère en charge des personnes âgées au cabinet du Maire.

#### **Union des Cadres de Paris**

2bis, square Georges Lesage 75012 PARIS – Tél. 01.43.47.80.72 - Fax. 01.43.47.81.45